



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Absents : Elise BRALET (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

-----  
DÉPARTEMENT  
DE L'ISÈRE  
-----

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Membres votants : 15

### DEL2022\_083 : Lecture publique – Convention de partenariat avec Recyclivre

Dans le cadre de la politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale, est autorisé le don à des tiers ayant un projet à but social ou humanitaire. Recyclivre.com est une entreprise à impact social et environnemental reconnue par l'État via l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), basée à Vénissieux dans le Rhône. Membre du réseau 1% for the Planet, Recyclivre s'engage à pratiquer un e-commerce soucieux de l'environnement et de l'humain. Une partie de leurs revenus nets générés par la vente de livres d'occasion est reversé à des associations et des programmes d'action de lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture pour tous et de la préservation de nos ressources.

Depuis 2008, l'entreprise est un acteur incontournable du secteur du livre d'occasion en France et représente une alternative à la destruction des livres.

Dans le cadre d'un programme de désherbage, il est souhaité leur confier une partie des ouvrages sortis des collectivisations de la bibliothèque municipale. La convention de partenariat, en annexe de cette délibération, fixe les conditions de ce don entre la commune et Recyclivre.com.

Vu la délibération DEL2022\_082 portant Politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale ;

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité

- **D'approuver** la convention de partenariat entre la commune de Champagnier et l'entreprise social et solidaire Recyclivre.com ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Modalités de vote : 15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

Florent CHOLAT  
Maire



Hervé ALOTTO  
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 21 DEC. 2022  
Publié le : 21 DEC. 2022